

Nombre de Conseillers	
En exercice	23
Présents	18
Votants	23

Délibération n°2014/053

L'an deux mil quatorze le vingt-cinq Juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de COUBON, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Adrien DEFIX, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 18 Juin 2014

Membres présents: ANTERION Magali, AUDRAS Jean-Michel, CHOUVIER Olivier, CHOUVIER Isabelle, DEFIX Adrien, GIMBERT Frédéric, HAON Marcel, JEANJEAN Guy, LAINE Christophe, MAISONNEUVE Henri, MIALANE Stéphanie, ORFEUVRE Sandrine, PERRE Eliane, PEYRACHE Roselyne, PONS Magali, RAFFIER Florence, SOULIER Fabien, VASSELON Daniel.

Procurations : ANTHOUARD Michelle à CHOUVIER Olivier, VALANTIN Christelle à AUDRAS Jean-Michel CHOUVIER Jean-François à RAFFIER Florence, LHOSTE René à GIMBERT Frédéric, ROCHE Jocelyne à SOULIER Fabien,

Secrétaire de séance : AUDRAS Jean Michel

REGLEMENT DES CIMETIERES et TARIF CAVEAU MUNICIPAL

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre ainsi que la décence dans un cimetière. Il est proposé d'adopter le règlement intérieur des deux cimetières de Coubon ainsi que du columbarium. Celui-ci est joint à la présente délibération.

De plus, la commune possède un caveau municipal permettant le dépôt d'un corps dans l'attente le plus souvent de l'achèvement d'un caveau. Dans un souci incitatif et comme le font la plupart des communes, au-delà de trois mois de dépôt provisoire d'un défunt, la famille devra désormais s'acquitter d'une taxe. Il est proposé au conseil municipal de fixer cette taxe à 50 € par semestre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- > APPROUVE le règlement intérieur des cimetières et columbarium de Coubon,
- > FIXE la taxe de séjour au caveau provisoire à 50 € par semestre (passé le délai de 3 mois)
- > PRECISE que le présent règlement sera mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à Coubon, le 26 Juin 2014

Le maire,

Adrien DEFIX

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le :
Affiché et publié
Le :